

ASSOCIATION FESTIN

21 Rue Grignan

13006 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ce'.

Sommaire

1. Opinion	3
2. Fondement de l'opinion.....	3
2.1. Référentiel d'audit	3
2.2. Indépendance	3
2.3. Observation.....	3
3. Justification des appréciations.....	3
4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes	4
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels	4
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	4

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FESTIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la modernisation des états financiers.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives au suivi des subventions signées entre votre association et les divers financeurs et nous nous sommes assurés de leurs correcte comptabilisation en fonds dédiés et en produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

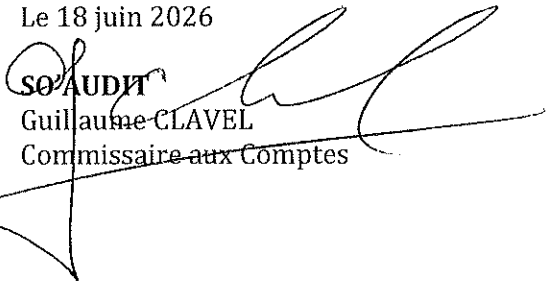
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille
Le 18 juin 2026


SO'AUDIT

Guillaume CLAVEL
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 379	14 379		2 117
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 314	16 890	3 424	8 502
	Autres immobilisations corporelles	209 132	205 402	3 731	33 551
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	285 253		285 253	285 253
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 646		4 646	4 646
	Total II	533 724	236 671	297 053	334 069
	Stocks et en-cours	3 042		3 042	4 774
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	836 881	8 746	828 136	857 517
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	289 093		289 093	104 360
	Charges constatées d'avance	3 419		3 419	2 195
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	525 060		525 060	728 891
	Total III	1 657 495	8 746	1 648 749	1 697 737
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	2 191 219	245 416	1 945 802	2 031 805

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 266	15 266
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	382 807	376 828
	Excédent ou déficit de l'exercice	26 395	5 979
	Situation nette (sous-total)	424 468	398 073
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	20 497	44 956
	Provisions réglementées		
	Total I	444 964	443 029
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	418 343	733 249
	Total III	418 343	733 249
Provisions	Provisions pour risques	7 692	7 692
	Provisions pour charges		
	Total IV	7 692	7 692
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		15
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 064	108 227
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	116 298	137 936
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	212 915	330 369
	Produits constatés d'avance	683 526	271 289
	Total V	1 074 803	847 836
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 945 802	2 031 805

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	177 948	151 879
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	36 597	17 228
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	493 346	1 079 781
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	708 502	334 561
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		38 635
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	733 249	921 758
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	12 124	5 004
	Total des produits d'exploitation	2 161 766	2 548 846
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	1 732	370
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	183 239	232 257
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	739 736	801 627
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 615	29 686
	Salaires	519 806	569 846
	Cotisations sociales	186 897	183 626
	Dotation aux amortissements et dépréciations	46 861	40 093
	Dotation aux provisions		7 692
	Reports en fonds dédiés	418 343	733 249
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	10 399	15 706
	Total des charges d'exploitation	2 139 628	2 614 152
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 138	(65 307)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 138	(65 307)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	660	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		660	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		660	
RESULTAT COURANT avant impôts		22 798	(65 307)
	Produits exceptionnels	11 090	73 333
	Charges exceptionnelles	7 494	2 047
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 597	71 285
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 173 516	2 622 178
TOTAL DES CHARGES		2 147 121	2 616 199
EXCEDENT ou DEFICIT		26 395	5 979
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 945 802 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 173 516 euros** et un total **charges** de **2 147 121 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **26 395 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants:

Les comptes de l'exercice allant du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un changement de méthode résultat des changement de réglementation comptable suivant:

- ANC 2022-06 (Modifiant le Plan Comptable Général);
- ANC 2023-03 (Modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuel des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur:

- La définition du résultat exceptionnel;
- La suppression des transferts de charges;
- Le plan des comptes
- Les modèles d'états financiers.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

Règles et Méthodes Comptables

accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 945 802** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 173 516** euros
 - un total charges de **2 147 121** euros
 - dégage un résultat de **26 395** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association FESTIN** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Association Estello Formation:

L'association Festin a conclu au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, une convention de mise à disposition du personnel avec l'association Estello. Cette convention s'élève à 6 840 Euros Chargés et concerne principalement trois salariés de Festin.

Une convention d'avance de trésorerie a également été conclue en 2025 pour un montant de 33 000 Euros. Un taux d'intérêt de 2% annuel est appliqué à l'avance consentie.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels

REMUNERATIONS VERSEES AUX TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES OU SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 EUROS et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 EUROS doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association il n'y a pas eu lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Cependant, par souci de transparence, il est précisé:

1° que le montant des sommes versées aux trois cadres les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à : 129 686.73 Euros étant précisé qu'aucun de ces cadres n'a de pouvoir d'engagement de l'association et qu'ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

2° Qu'aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'association.

Annexe libre

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6000 Euros ,décomposés de la manière suivante:

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes: 6000 Euros.
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	14 379					14 379
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 379					14 379
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 314					20 314
	Instal., agencement, aménagement divers	181 436					181 436
	Matériel de transport	3 270					3 270
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	23 326		1 100			24 426
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	228 346		1 100			229 446
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	285 253					285 253
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 646					4 646
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	289 899					289 899
TOTAL		532 624		1 100			533 724

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			12 262	2 117		14 379
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 262	2 117		14 379
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			11 811	5 078		16 890
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			158 863	26 275		185 138
	Matériel de transport			1 507	654		2 161
	Matériel de bureau, mobilier			14 111	3 991		18 102
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			186 293	35 999		222 292	
TOTAL				198 555	38 115		236 671

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 692			7 692
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 692			7 692
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers		8 746		8 746
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		8 746		8 746
	TOTAL GENERAL	7 692	8 746		16 438
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 746		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 646		4 646
	Clients, usagers douteux ou litigieux	8 746	8 746	
	Autres créances clients, usagers	828 136	828 136	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 542	8 542	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	178	178	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	222 625	222 625	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	57 747	57 747	
	Charges constatées d'avance	3 419	3 419	
	TOTAL DES CREANCES	1 134 039	1 129 393	4 646
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	62 064	62 064		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	39 126	39 126		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 181	54 181		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 462	2 462		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 530	20 530		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	212 915	212 915		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	683 526	683 526		
	TOTAL DES DETTES	1 074 803	1 074 803		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	15 266				15 266
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	376 828	5 979			382 807
Excédent ou déficit de l'exercice	5 979	(5 979)	26 395		26 395
Situation nette	398 073		26 395		424 468
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	44 956			24 459	20 497
Provisions réglementées					
TOTAL	443 029		26 395	24 459	444 964

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.	733 249	418 343	733 249			418 343	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	733 249	418 343	733 249			418 343	

--

Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
PIC	85 000		85 000				
AG2R	25 000		25 000				
ACCOR HOTEL	130 000		130 000				
METRO	66 750	20 000	66 750			20 000	20 000
CARITAS	40 000		40 000				
ACCOR	50 000	15 000	50 000			15 000	15 000
CARITAS	90 000	45 000	90 000			45 000	45 000
METROPOLE	10 750		10 750				
FOND DE FRANCE	79 600	20 000	79 600			20 000	20 000
KLESIA	29 172		29 172				
STRAVOS	15 000		15 000				
TOURNESOL	17 000	13 000	17 000			13 000	13 000
DREETS	8 727		8 727				
OREAL	41 250		41 250				
FDF MED BIEN	20 000	20 000	20 000			20 000	20 000
PINK LADY	25 000		25 000				
MEDIA PERFORMANCE		22 843				22 843	22 843
CARREFOUR		40 000				40 000	40 000
ACCOR SOLIDARITY		40 000				40 000	40 000
FDD BRICHEAU		10 000				10 000	10 000
FONDATION DE FRANCE		18 000				18 000	18 000
BRUNEAU		59 500				59 500	59 500
ACCOR SOLIDARITY		75 000				75 000	75 000
M6		20 000				20 000	20 000

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	214 000			214 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	214 000			214 000
Quotes-parts virées au compte de résultat	169 044	24 459		193 503

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 419
IATROU THOMAS	01/09/2025 31/08/2026	64	
GENERALI	01/01/2026 28/02/2026	134	
LOYER LAUGIER-FINE	01/01/2026 31/01/2026	3 221	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 419

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			683 526
AKUO ENERGY 08/01/2026		692	
SUBVENTION PEUGEOT		95 834	
SUBVENTION FONDATION DE FRANCE		27 000	
SUBVENTION O2RHDF		165 000	
SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE		25 000	
SUBVENTION M6		20 000	
SUBVENTION ACCOR SOLIDARITY		150 000	
SUBVENTION CARRASSO		200 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			683 526

--